



MARCHE DE TRAVAUX
Association Médico-Educative Rouennaise
Domaine du Fossé
76690 MONT CAUVAIRE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

1. GÉNÉRALITÉS

A. Objet des travaux

Le présent cahier des clauses techniques particulières définit les **spécifications relatives aux travaux d'installation d'un Parcours Sensori-Moteur** et les conditions d'exécution des travaux de réalisation, de suivi et de garantie de l'ouvrage.

B. Identification

Maitre d'ouvrage : Association Médico-Educative Rouennaise –IME D.LEFORT
Domaine du Fossé
76690 MONT CAUVAIRE

C. Environnement général du projet

Le projet concerne l'installation d'un Parcours Sensori-Moteur dans un espace privé situé sur un domaine privé propriété de l'AMER.

Cet équipement sera destiné aux usagers accueillis au sein des établissements de l'AMER ainsi qu'à d'autres usagers venant de l'extérieur. Ce public présente dans la majorité des cas des difficultés de motricité liées à un handicap intellectuel et/ou psychomoteur ou liées à l'âge.

Les lieux seront ouverts au public pendant la durée des travaux. Toutefois, le planning des travaux pourrait être programmé sur une période de vacance (si le délai de réalisation ne dépasse pas une semaine)

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

A. Les travaux à réaliser comprennent :

- L'installation du chantier
- La signalisation temporaire du chantier
- la protection de la végétation existante
- Le cloisonnement du chantier

- le repérage des réseaux et fourreaux existants
- le nettoyage initial du site :
 - * abattage d'une branche principale du Tilleul
 - * élagage des branches basses
 - * nettoyage des branches et bois tombés
 - * terrassements en déblais
 - * aménagement des aires sensorielles

B. Affectation des travaux par lots

Les travaux faisant l'objet du présent C.C.T.P. peuvent être réalisés en 2 lots :

Lot N°1 : TERRASSEMENT ET PREPARATION DES ZONES DE PARCOURS

Lot N°2 : REALISATION DES SERVICES DU PARCOURS ET EQUIPEMENTS

Ces 2 lots pourraient être réalisés de manière séparée ou par la même entreprise

3. CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'ouvrage devra répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables à la date de remise des offres.

Les travaux seront réalisés selon les règles de l'art en conformité avec les règles en vigueur et en particulier, avec les spécifications techniques générales du Cahier des Clauses Techniques Générales applicable et les Documents annexés (plan, descriptif).

La qualité de réalisation exige des prestations irréprochables.

Les matériaux et produits utilisés devront répondre aux critères imposés par les normes européennes et/ou Françaises homologués par la réglementation en vigueur.

A. Etendue de l'ouvrage

Tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement de l'ouvrage commandé doivent être prévus par l'entrepreneur concerné et exécutés conformément aux règles de l'art.

B. Vérification des documents

Avant toute exécution, l'entrepreneur devra vérifier toutes les côtes de l'ouvrage qu'il doit exécuter. Il signalera au Maître d'Ouvrage, avant exécution, les erreurs ou omissions qu'il aurait relevées ainsi que les changements qu'il jugerait opportun d'apporter.

A défaut de se conformer à ces prescriptions, il deviendra responsable de toutes les erreurs relevées au cours de l'exécution et des conséquences qui en découleraient.

Ainsi, aucun travail supplémentaire, ni aucune modification dans le travail effectué, provenant de ces erreurs ou omissions ne feront l'objet d'une rémunération supplémentaire.

C. Programme d'exécution des travaux

Dans son offre, l'entrepreneur doit remettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- le projet de planning détaillé incluant notamment les délais d'exécution de l'ouvrage
- tout document et plan d'exécution projetant l'implantation de l'ouvrage

4. SPECIFICATION DES MATERIAUX

A. Normes

Les provenances, les qualités, les caractéristiques, les types, les dimensions, le poids, les procédés de fabrication et de réception des matériaux et produits fabriqués doivent être conformes aux normes Européennes et/ou Françaises homologuées selon la réglementation en vigueur au moment de la signature du marché.

L'Entrepreneur est réputé connaître ces normes. En cas d'absence de normes ou d'annulation de celles-ci ou de dérogations, les propositions de l'Entrepreneur seront soumises à l'acceptation du maître d'ouvrage.

B. Documents et services annexes

Tout équipement sera accompagné d'une notice technique explicitant la nature et les qualités intrinsèques de l'ouvrage, les directives de montage et d'entretien ainsi que tout renseignement éventuel utile.

L'Entrepreneur sera apte à apporter tout conseil ou assistance nécessaire si cela lui est demandé.

5. MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

A. Etat des lieux

L'Entrepreneur devra se rendre compte de l'état actuel des lieux pour la réalisation de l'opération sous sa seule responsabilité et en respectant les données du projet.

L'Entrepreneur est réputé, par le fait même de sa soumission, s'être informé de tous les éléments qui pouvaient être raisonnablement obtenus ou influencer en quelque manière que ce soit sur les travaux ou sur leurs prix.

B. Signalisation

La signalisation du chantier sera à la charge de l'entreprise

L'Entrepreneur fera son affaire de la signalisation et de la protection de son chantier. Il fera valider par le Maître d'ouvrage les moyens qu'il compte mettre en place pour garantir la Sécurité de la circulation sur le domaine.

L'Entrepreneur restera seul et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés au tiers par l'exécution des travaux.

L'Entrepreneur sera responsable de toute dégradation occasionnée aux ouvrages et câbles de toute nature existant dans l'emprise du chantier, sur ou sous les voies publiques.

C. Mesures de sécurité

L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures particulières de sécurité qui sont nécessaires pendant toute la durée du chantier. Il engage sa responsabilité. Ces mesures sont entièrement à sa charge.

D. Planning d'exécution

Etant donné que l'entrepreneur aura fourni un planning d'exécution des travaux dans son offre, il sera procédé à l'examen et à la mise au point du planning lors de la réunion préparatoire du chantier. Il sera privilégié dans la mesure du possible un planning en période de vacances scolaires.

L'entrepreneur devra mettre en œuvre les moyens matériels et un personnel suffisant pour assurer un avancement des travaux compatible avec le délai fixé dans l'acte d'engagement.

E. Organisation du suivi des travaux

L'Entrepreneur désignera un interlocuteur pour toute la durée du chantier. Il surveillera personnellement et régulièrement les travaux en cours et devra, se conformer à toutes dispositions réglementaire et législative, notamment, en matière du droit du travail.

L'interlocuteur désigné par l'entreprise sera habilité à recevoir valablement tous les ordres de service ou instructions, accepter les constats et d'une manière générale, assurer les relations avec le Maître d'Ouvrage comme s'il s'agissait de l'Entrepreneur lui-même.

F. Fourniture et pose des différents équipements

Les différents équipements et leurs installations devront être en conformité avec la réglementation. La pose de ces matériels sera exécutée conformément aux notices des fabricants qui devront être remises avec leurs livraisons. La pose comprend expressément la remise d'un procès-verbal de contrôle de conformité aux normes en vigueur.

G. Assemblage des pièces

Les pièces nécessaires à l'assemblage des différents équipements, quelle qu'en soit la nature, devront assurer un ensemble d'une parfaite stabilité, de rigidité, de rusticité et de longévité, et supporter les intempéries.

H. Ancrages et fixations au sol

Ils devront répondre à toutes les exigences en matière de sécurité et de stabilité

6. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

C'est un PARCOURS SENSORI-MOTEUR comprenant plusieurs aires dédiées aux sens et des chemins de liaison entre les aires sensorielles :

Aire auditive

Panneau Melody

- Fourniture et pose d'un panneau Melody TLF réf. 1,764

Panneau Borbotto

- Fourniture et pose d'un panneau Borbotto TLF réf. 1,77

Panneau ludique Xylophone

- Fourniture et pose d'un panneau xylophone PROLUDIC - FIECOCH réf. R34

Tubophone

- Fourniture et pose d'un tubophone PROLUDIC réf. J3410

Roue sonore

- Création, fourniture et pose d'une roue sonore de type roue de charrette avec objets sur les rayons

Escaliers de casseroles

Aire visuelle

Barrière d'observation

- Création d'une barrière d'observation en bois d'environ 1m50 de large et de 1m10 de hauteur comprenant également fourniture et pose d'un « périscope pour enfant » (fournisseur Wickey), d'un « télescope pour tour de jeu » et d'une paire de « jumelles XXL » (fournisseur Wickey).

Cabine miroir 360°

- Création d'une cabine miroir 360° comprenant la réalisation et le scellement béton d'un ensemble de panneaux en miroir, comprenant la réalisation d'un support en bois, la fourniture et le montage de miroir réfléchissant en Vikubon.

Roue hypnotique

- Fourniture et pose d'un « panneau d'activité WHEEL SNAKE » réf. 1.77 fournisseur TLF

Tunnel visuel

- Création d'un tunnel en bois en coude de 4 mètres linéaires, 1m50 de hauteur, et 1m20 de large, percé d'une dizaine de fenêtres type hublot de 25 centimètres de diamètres, en pvc multicolore.

Fenêtres visuelles

- Création et pose d'un panneau en bois de 1m70 de haut sur 1m50 de large comprenant 9 fenêtres format A4 horizontales et verticales en plexiglass (prévoir glissière inox autour de chaque fenêtres) de manière à y glisser des productions produites par nos soins au format A4.
- Fourniture et pose d'un miroir aux mêmes dimensions que le panneau en bois, fixé en face de ce dernier.

Aire tactile

Pergola sensorielle en roseaux

- Création d'une pergola sensorielle en roseaux de 1,50m de large sur 1,50m de long et 2 mètres de hauteur, avec 4 pieds scellés au sol, un panneau faisant office de toit sur lequel sera suspendu nombreuses tiges de roseaux.

Rouleaux verticaux

- Création de 3 sacs de type « punshing ball » garnis de mousse, suspendu sur une armature en bois de 2 mètres de haut et de 1,50 de large, les sacs seront fixés au sol.

Bacs tactiles

- Création de bacs tactiles à l'aveugle, soit une table (60cm de large, 1.20m de long, hauteur 1.10 m) avec des pieds fixés au sol et comprenant 8 bacs de 30cm de longueur par 30 cm de largeur et 20 cm de profondeur. Il est prévu une tôle perforée pour le fond de façon à ce que l'eau ne stagne pas. La table sera recouverte d'un panneau enduit percé de 8 trous de façon à explorer l'intérieur.

Parcours tactile plantaire

- Création d'un parcours tactile plantaire réalisé en périphérie de l'aire sur 23 mètres linéaires soit 9 espaces d'environ 2m60 de long par 90cm de large,
- Réalisation d'une main courante le long des 23 mètres linéaires de chacun des 2 côtés des espaces, en rondins verticaux et horizontaux y compris scellement béton (Attention : remplacement des cordes périphériques par ces rondins),
- Terrassement effectué en stabilisé avec fourniture et pose d'un géotextile anti contaminant sur chaque espace tactile (Attention : voliges en pin 14mm remplacées par voliges de 28mm, sur les 23 mètres linéaires),
- Fourniture et pose de voliges en bois servant de séparation entre les différents espaces tactiles, épaisseur 28mm, hauteur 145mm, scellées en béton.
- Espaces tactiles :
 - Espace pouzzolane fluante, comprenant la fourniture et la pose de pouzzolane sur 13cm d'épaisseur.
 - Espace podotactile, comprenant la réalisation d'une dalle béton, la fourniture et le collage de dalles podotactiles, hauteur de semelle 2mm.

Espace écorces fluanes, comprenant la fourniture et la mise en œuvre d'écorces en pin granulométrie 20/40 sur 13 centimètres d'épaisseur.

Espace sable fluant, comprenant la fourniture et la pose de sable décoratif sur 13cm d'épaisseur.

Espace gazon synthétique, comprenant la fourniture et la pose d'un gazon synthétique y compris lestage.

Espace pavés de rue, comprenant la fourniture et la pose de pavés de rue sur lit de sable y compris jointements au mortier.

Espace graviers blancs, comprenant la fourniture et la pose de graviers blancs sur 13cm.

Espace sol souple, comprenant la fourniture et la pose d'un sol souple coulé en place, épaisseur 60mm.

Espace galets fluants, comprenant la fourniture et la pose de galets sur 13cm.

Aire olfactive / gustative

Jardinières

- Fourniture et pose de 2 jardinières de hauteur 1m hors sol, longueur 1m50, largeur 70cm

Mur végétal

- Fourniture et pose d'un panneau en bois pouvant être utilisé comme un mur végétal, hauteur 1m70 hors sol, longueur 1m50

Meuble à tiroir

- Fourniture et pose d'un meuble contenant 9 tiroirs

NB : Les dimensions annoncées sont susceptibles d'être modifiées, notamment au niveau des hauteurs, afin qu'elles correspondent aux normes d'accès aux personnes en fauteuils roulants.

7. GARANTIES ET RECEPTION

A. Qualité d'exécution

Dans le cas où les travaux présenteraient des malfaçons ou vices cachés ou exécution non conformes aux directives et prescriptions qui lui incombent, l'Entreprise devra reprendre ses travaux et se verra imputer les éventuelles pénalités de retards correspondantes.

B. Garanties sur les équipements

Tous les produits originaux seront garantis contre le bris dû à des défauts dans les matériaux ou à des vices de fabrication. L'Entrepreneur s'engage à joindre les attestations d'assurance de ces garanties lors de la remise de son offre. L'Entrepreneur s'engage à livrer gratuitement pendant la période de garantie, les pièces de rechange originales pour le remplacement des pièces défectueuses. Ces garanties ne comprennent pas l'usure normale due à l'utilisation des équipements. Le décollement et la désagrégation des sols, ne résultant pas d'actes malveillants, seront garantis deux ans minimum.

C. Plan de récolement et dossier des ouvrages exécutés

Le jour de la réception, l'entrepreneur fournira au Maître d'œuvre (en trois exemplaires), les plans de récolement de l'ouvrage et les fiches techniques.

Les plans de récolement devront comporter toutes les indications nécessaires (implantation par rapport à des points fixes, etc.). Les plans de récolement devront être réalisés sur support Informatique.

E. Réception des travaux

La réception aura lieu à la demande de l'entrepreneur en fin de chantier

Date de réception des offres : au plus tard le 15 juin 2019